

Date de dépôt : 26 novembre 2014

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Vincent Maitre : Appui à la fondation genevoise Alkarama ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 14 novembre 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

La presse genevoise s'est fait l'écho, mi-octobre, d'un appui financier attribué par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et la Ville de Genève à la fondation genevoise Alkarama, ONG humanitaire accusée d'avoir des liens financiers avec Al-Qaïda.

Il est notamment révélé que le DFAE et la Ville de Genève se sont engagés à financer l'un des projets que l'ONG avait engagé en Egypte en 2013, pour un montant de 150 000 F. Ce projet visait à « garantir l'ouverture d'enquêtes sur les violations du passé et la traduction en justice des responsables » ainsi qu'à « renforcer le système de protection des droits de l'homme ». Le président de cet ONG genevoise est accusé par les Etats-Unis d'avoir transféré en 2013 près de 600 000 F à Al-Qaïda via l'un de ses représentants en Syrie.

- a. Le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer si l'Etat de Genève a été sollicité, à un titre ou à un autre, par la fondation Alkarama en vue d'un appui ?**
- b. Dans l'affirmative, l'Etat de Genève a-t-il accordé un appui, notamment financier, à ladite fondation ?**

Je remercie le Conseil d'Etat de sa réponse.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le canton a entretenu avec cette organisation, de 2007 à 2013, des relations institutionnelles au titre de la politique d'accueil et de suivi des ONG.

S'agissant de son action à Genève :

- a. Oui. La Fondation Alkarama a saisi le Conseil d'Etat de deux demandes, l'une visant au financement de voyages de délégués étrangers vers Genève et l'autre sollicitant du canton une participation au financement du loyer de ses bureaux.
- b. Non. Au vu des résultats de l'instruction des dossiers, incluant analyse financière et consultation des services politiques du DFAE, aucun soutien n'a été accordé.

S'agissant de l'action d'Alkarama à l'étranger : une approche a été effectuée auprès des services concernés, en vue de la constitution d'une requête officielle, mais aucune demande n'a formellement suivi.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP